

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU BILAN D'UTILISATION DES CREDITS CVEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 24 JUIN 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu les décrets n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante de campus ;

Vu l'article D. 841-9 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du CFVU du 21 juin 2022 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'article D. 841-9 du code de l'éducation indique que « la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements [...], après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique ».

Le bilan concerne l'utilisation des crédits CVEC encaissés au titre de l'année universitaire 2020/2021.

Le document joint en annexe détaille les affectations des crédits versés par le CROUS, leur consommation ainsi que les reliquats libres d'emploi reprogrammables sur les crédits « projets nouveaux des services universitaires ainsi que les crédits « actions transverses » et crédits FSDIE portés par la DVU.

Ce bilan a fait l'objet d'une présentation et d'une validation lors du CFVU du 21 juin 2022.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le bilan d'utilisation des crédits CVEC encaissés au titre de l'année universitaire 2020/2021, présenté dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 41

Votes : 20

Pour : 19

Contre : 1

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2022-06-24-14

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Direction du budget et des finances

Bilan CVEC 2021

Objet : Bilan d'exécution des crédits issus de la CVEC sur l'exercice 2021

Préambule :

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) a été introduite par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Deux décrets (n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation et n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante de campus) sont venus en préciser les modalités d'application.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

L'article D. 841-9 du code de l'éducation indique que "la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements [...], après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique".

La circulaire de la DGESIP A2-2 n°2019-029 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions de la CVEC précise que ce bilan est "constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation et des actions mises en œuvre".

Ce bilan porte donc sur les points suivants :

- Encaissement des recettes de CVEC par services selon répartition votée par la CFVU
- Exécution des dépenses de CVEC par services avec une répartition budgétaire dépenses récurrentes, nouveaux projets et actions transverses.

Montant global perçu sur l'exercice 2021

Le montant total encaissé et rapproché au titre de la CVEC 2021 est de **2 368 749,49 €**.

	Compte financier 2021
Année universitaire 2020/2021 - Solde	1 449 577,28 €
Année universitaire 2021/2022 - 1 ^{er} versement	630 777,00 €
Etablissements partenaires (Rattrapages 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021)	288 395,21 €
TOTAL	2 368 749,49 €

CVEC 2020/2021

Nombre étudiants	Montant/étudiant	Impact 2020	Impact 2021	TOTAL
35 197	60,64 €	684 915 €	1 449 577,28 €	2 134 492,28 €

CVEC 2021/2022

Nombre étudiants	Montant/étudiant	Impact 2021 (avance 50%)
30 037	42,00 €	630 777,00 €

Pour chaque année universitaire N/N+1, le CROUS verse une avance de 50 % en N calculée sur la base du nombre d'étudiants communiqué à mi-octobre, au taux réglementaire de 42 €.

Le solde est perçu en N+1 sur la base du nombre définitif d'étudiants communiqué en mai, au taux revalorisé.

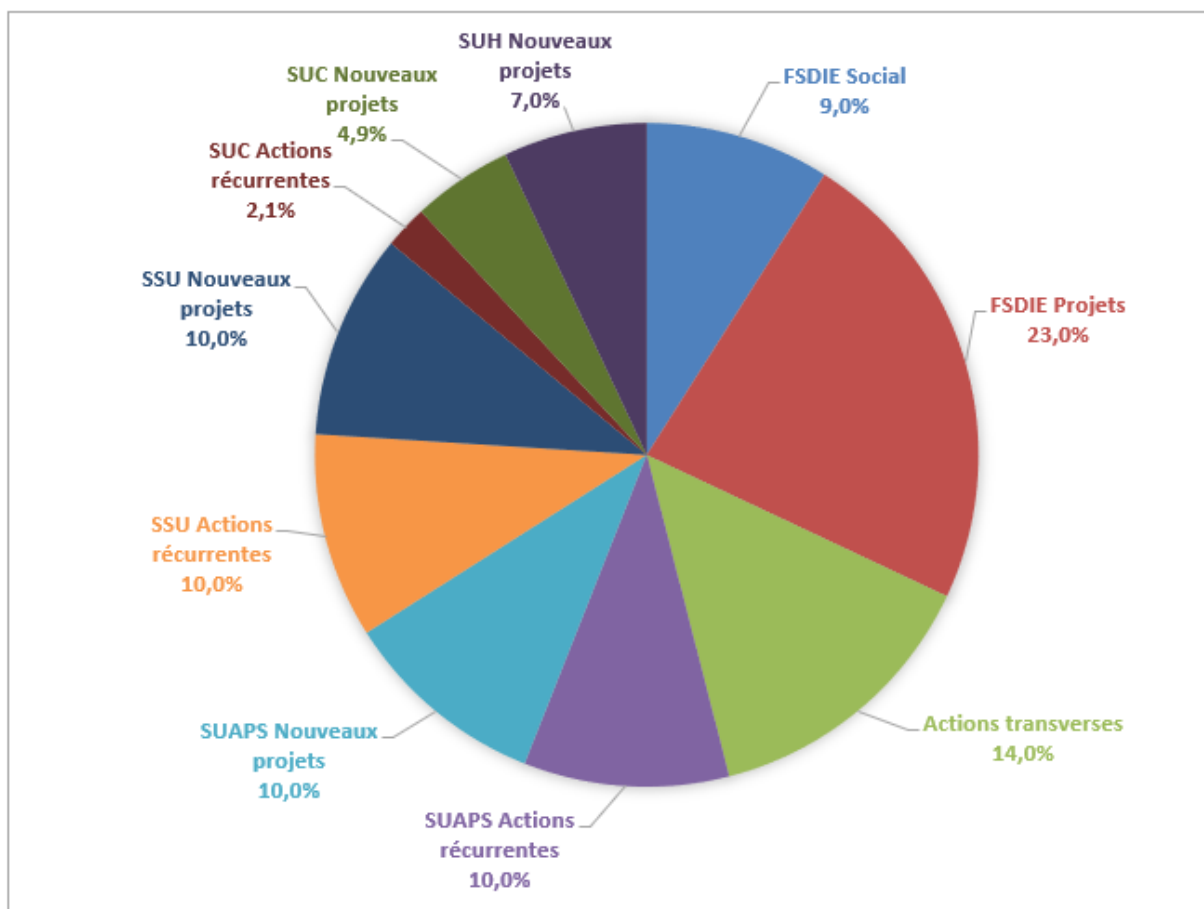
Fin 2021, ont été comptabilisées les rattrapages de CVEC au titre de 'ESC, l'ITSRA et l'ISRP sur 3 dernières années universitaires pour un montant total de 288,4 k€.

Base de répartition des crédits CVEC à compter de l'année universitaire 2020/2021 :

La clé de répartition entre les services a fait l'objet d'une décision de la CFVU et du Conseil d'Administration du 25/09/2020 :

Action	Service	Répartition CFVU /CA	Part Actions récurrentes	Part Nouveaux projets
FSDIE	DVU	32%		100 %
Dont FSDIE Social		9%		100 %
Dont FSDIE Projets		23%		100 %
Actions transverses	DVU	14%	0%	100%
Sport	SUAPS	20%	50%	50%
Santé	SSU	20%	50%	50%
Culture	SUC	7%	30%	70%
Handicap	SUH	7%	0%	100%
		100 %		

REPARTITION DES CREDITS



Il est rappelé ici que la CVEC n'est pas une recette pluriannuelle.

Sauf dans le cas d'une dépense liée à un programme pluriannuel d'investissement, les dépenses financées par des recettes issues de la CVEC pour atteindre les objectifs de la contribution définis à l'article L.841-5 du code de l'éducation ne peuvent faire l'objet d'un report de crédits.

Il en résulte que la reconduction sur l'exercice suivant d'autorisations d'engagements et de crédits de paiements relatifs à des opérations financées par la CVEC n'est pas automatique et ne peut se faire que par la voie de la déprogrammation/reprogrammation, qui nécessite la modification du budget.

En conséquence, les « reports » des crédits CVEC des années précédentes pourront concerner les crédits inscrits en actions transverses et nouveaux projets de chacun des services, qui n'ont pas été consommés. Les crédits affectés au FSDIE sont « reportables » en totalité de par la réglementation concernant ce fonds qu'ils soient affectés à la part « sociale » ou à la part « financement de projets étudiants ».

Les consommations d'autorisations d'engagement

L'évaluation du niveau de consommation des crédits CVEC est basée sur la consommation des autorisations d'engagement par les différents services attributaires : SUAPS, SUC, SSU, SUH et DVU en charge des fonds FSDIE et actions transverses.

Le bilan porte sur la consommation des autorisations d'engagement (AE) sur l'exercice 2021

Services	AE consommées en 2021 Actions récurrentes	AE consommées en 2021 Nouveaux projets	Total des AE consommées en 2021
DVU-FSDIE	- €	272 010 €	272 010 €
DVU-Actions transverses	- €	405 535 €	405 535 €
SUAPS	200 457 €	8 011 €	208 469 €
SSU	129 539 €	115 913 €	245 452 €
SUC	42 113 €	103 009 €	145 122 €
SUH	- €	153 918 €	153 918 €
Total	372 109 €	1 058 396 €	1 430 506 €

La nature des dépenses récurrentes relève essentiellement d'actions spécifiques aux services et d'achats de fournitures et d'équipements.

Détail des crédits alloués au titre du FSDIE :

Les crédits CVEC FSDIE social et projets sont attribués par la commission FSDIE.

Sur 2021, 154,0 k€ ont été alloués dans le cadre de projets et 117,8 k€ pour le volet social dont 46,9 k€ dans le cadre des exonérations des droits universitaires 2021.

Actions en cours (AE engagées) sur la part nouveaux projets des services universitaires en 2021 :

SUAPS : dépenses d'investissement audiovisuel pour 8 k€.

SSU : dépenses de personnel pour 95,7 k€, dépenses diverses pour 20,2 k€.

SUC : dépenses de personnel pour 40,7 k€, dépenses diverses pour 62,3 k€ (3,0 k€ dans le domaine des arts plastiques, 20,1 k€ art des sciences, 8,7 k€ cinéma, 5,2 k€ cirque et danse, 2,8 k€ lire écrire, 8,6 k€ musique, 14,0 k€ théâtre).

SUH : dépenses de personnel pour 112,9 k€, travaux immobiliers baies coulissantes pour 27,2 k€, dépenses diverses dont mobilier pour 13,8 k€.

Les actions transverses :

Les dépenses 2021 sur actions transverses recouvrent des projets financés par les commissions 2020 et 2021.

Ces dépenses, à hauteur de 405,5 k€ sur 2021, sont exécutées sur les budgets des structures affectataires.

Commission CVEC juin 2020	Projets financés commission juin 2020 : 547 984 €	Bénéficiaire	Date commission	Montant	Exécution AE 2021	Reste à engager au 31/12/2021
	Création d'un espace de répétition Arts de la scène	SUC	16/06/2020	150 000 €	33 745 €	116 256 €
	Aménagement du hall de Gergo Lettres en lieu de vie étudiante	LCSH	16/06/2020	150 000 €	120 053 €	29 947 €
	Abris vélos sur le campus centre ville et Cèzeaux	DVU	16/06/2020	63 000 €	59 243 €	3 757 €
	Recrutement d'un chargé de mission culturelle pour coordonner les 5 sites territoriaux	SUC	16/06/2020	55 680 €	22 052 €	33 628 €
	Terrain extérieur multisports Moulins	SUAPS	16/06/2020	50 580 €	- €	- €
	Handicap et Citoyenneté Génération 2024	DVU/HACI	16/06/2020	30 000 €	- €	30 000 €
	Accueil / Inétgration des étudiants internationaux	DRIF	16/06/2020	20 755 €	3 405 €	3 926 €
	Appropriation responsable du lieu étude	DROIT	16/06/2020	10 000 €	- €	10 000 €
	Aménagement du foyer étudiant et de l'espace extérieur Le Puy	IUT	16/06/2020	7 120 €	- €	236 €
	Création d'un lieu d'accueil convivial Montluçon	IUT	16/06/2020	3 863 €	- €	3 863 €
	Semaine internationale Montluçon	IUT	16/06/2020	3 000 €	- €	2 370 €
	Aménagement d'une salle de cours en salle de sport Le Puy	SUAPS	16/06/2020	2 310 €	- €	2 310 €
Hôtel à insectes Moulins	INSPE	16/06/2020	1 676 €	1 675 €	1 €	
TOTAL			547 984 €	240 173 €	236 294 €	

Commission CVEC janvier 2021	Projets financés commission janvier 2021 : 207 435 €	Bénéficiaire	Date commission	Montant	Exécution AE 2021	Reste à engager au 31/12/2021
	Transformation de la BU en salle polyvalente pour tous les étudiants du campus INSPE Aurillac	INSPE	19/01/2021	53 403 €	8 511 €	44 892 €
	Création d'un espace modulaire de répétition - SUC	SUC	19/01/2021	50 000 €	- €	50 000 €
	Transformation du Nota Bene (MVE) en tiers-lieu étudiant - FédEA	FédEA	19/01/2021	34 943 €	34 943 €	- €
	Prix et Jury étudiants (Vidéofformes, Traces de Vies, Court-Métrage, Carnets de Voyages et Soirée de l'engagement)	DVU	19/01/2021	18 000 €	3 737 €	14 263 €
	Création d'une terrasse devant le BDE	POLYTECH	19/01/2021	13 624 €	13 624 €	- €
	Réaménagement intérieur du BDE (club cuisine) BDE Polytech	POLYTECH	19/01/2021	2 465 €	2 465 €	- €
	Protections périodiques	BU	19/03/2021	1 000 €	918 €	82 €
	Subvention à l'AS UCA	AS UCA	01/10/2020	30 000 €	30 000 €	- €
	Subvention au CEUR	CEUR	01/10/2020	4 000 €	4 000 €	- €
TOTAL			207 435 €	98 198 €	109 237 €	

Commission CVEC juin 2021	Projets financés commission juin 2021 : 102 743 €	Bénéficiaire	Date commission	Montant	Exécution AE 2021	Reste à engager au 31/12/2021
	Transformation de la BU en salle polyvalente pour tous les étudiants du campus INSPE Aurillac	SUAPS	22/06/2021	12 701 €	12 691 €	10 €
	Création d'un espace modulaire de répétition - SUC	ADESS	22/06/2021	1 415 €	1 415 €	- €
	Transformation du Nota Bene (MVE) en tiers-lieu étudiant - FédEA	INSPE (logistique Le Puy)	22/06/2021	8 695 €	8 489 €	206 €
	Prix et Jury étudiants (Vidéofformes, Traces de Vies, Court-Métrage, Carnets de Voyages et Soirée de l'engagement)	DVU (Florence FABERON)	22/06/2021	53 932 €	44 569 €	9 363 €
	Création d'une terrasse devant le BDE	SUC	22/06/2021	8 000 €	- €	8 000 €
	Réaménagement intérieur du BDE (club cuisine) BDE Polytech	IUT (Logistique Montluçon)	22/06/2021	18 000 €	- €	18 000 €
TOTAL			102 743 €	67 164 €	35 579 €	

Au 31/12/2021, tous les projets financés par la commission CVEC actions transverses n'ont pas été exécutés dans leur intégralité. Sur les 858 162 € alloués, 381 110 € restent à engager. Ces crédits sont pour partie prévus au BI2022 et pour le reste à inscrire au BR2022 ou BI suivants selon l'échéancier des opérations.

Montant des reliquats CVEC au 31/12/2021 par service (sur la part nouveaux projets et actions transverses) :

Service / Action	Solde au 31/12/2021
FSDIE	948 557, 86 €
SUAPS	639 422,51 €*
SSU	516 084,92 €
SUC	408 634,49 €
SUH	316 848,52 €
TOTAL	2 829 548,30 €

**Pour SUAPS, ce montant de « reliquats » sera utilisé dans le cadre de la création du mur d'escalade.*

Actions transverses au 31/12/2021

Recettes	953 510,76 €
Dépenses (= projets financés en commission)	858 162,00 €
Montant restant à distribuer	95 348,76 €